|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG Santé/EU Delegation - Genève |
| Numéro de poste Sysper: | 403383 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Petra AUSTER – Gaivile STANKEVICIENE  …3rd trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: EU Delegation auprès des Nations Unies et autres organisations internationales à Genève |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-04-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Nous sommes l’équipe Santé de la Délégation permanente de l’UE auprès des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève intervenant sur less questions de santé mondiale en tant que priorité essentielle de l’UE.

**Présentation du poste (nous proposons)**

La santé mondiale est une priorité clé de l'UE. L'Expert National Détaché/Agent de Politique travaillerait au sein de l'équipe santé pour coordonner, formuler et présenter la position de l'UE sur les questions de santé mondiale au sein de l'ONU et d'autres organisations pertinentes basées à Genève, y compris la société civile, les fondations, etc. L'OMS, le Fonds mondial, GAVI, l'ONUSIDA, etc. sont des organisations clés, ce qui implique une forte concentration sur la santé et le développement, ainsi que sur les questions normatives. La Délégation de l'UE coordonne la position des États membres de l'UE sur tous les dossiers de santé pertinents dans le cadre du travail de l'OMS. L'UE est à la tête de l'Accord sur la Pandémie, ainsi que du processus de réforme de l'OMS, qui seront des questions clés pour l'Expert National Détaché. De plus, les questions de santé transversales émergeant dans d'autres instances, y compris le Conseil des droits de l'homme, relèvent également du domaine de responsabilité du titulaire du poste. De plus, le titulaire du poste doit exécuter toute autre tâche qui lui est assignée par le Chef de Délégation de l'UE et/ou le Chef de Section.

L'END travaillera sous la supervision d'un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, l'END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications avec des dossiers qu'il/elle aurait eu à traiter dans son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée à la Commission, ou des cas directement adjacents. En aucun cas, il/elle ne représentera la Commission pour prendre des engagements, financiers ou autres, ou pour négocier au nom de la Commission.

**Fonctions et devoirs**

DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE - Conseils politiques

• Maintenir des relations étroites avec les représentants des États membres de l’UE basés à Genève et convoquer et présider régulièrement des réunions de coordination locale en vue d’échanger des informations et de convenir des positions de l’UE;

• Assurer notamment la liaison avec l’OMS, l’ONUSIDA, le Fonds mondial, le GAVI/CEPI, etc. afin de couvrir les questions de politique dans le domaine de la santé, ainsi que de contribuer au renforcement des échanges d’informations entre ces organes et les services du siège de l’UE.

REPRESENTATION, NEGOTIATION et PARTICIPATION - Relations de travail et négociations

• Assister les services compétents du siège dans les négociations sur l’Accord sur la pandémie et les modifications du Règlement sanitaire international (RSI) et d’autres processus normatifs qui pourraient survenir.

• Veiller à ce que l’UE soit représentée aux principales réunions des organes directeurs compétents et publier, dans la mesure du possible, des déclarations exprimant les positions adoptées par l’UE. Engager et coordonner les activités de sensibilisation de l’UE et des États membres avec les représentants des pays tiers concernés et les secrétariats internationaux afin de contribuer, dans toute la mesure du possible, à ce que les positions convenues de l’UE soient traduites en décisions et actions multilatérales;

• Participer à des réunions visant à assurer la continuité de la participation de l’UE aux développements politiques et techniques dans le domaine de la santé;

DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES - Suivi et reporting

• Suivre, analyser et rendre compte régulièrement et en temps utile de l’évolution des questions liées à la santé au SEAE et au siège de la Commission

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

**Expérience**

Relations internationales/diplomatie/négociations

Expérience liée à l’emploi: au moins 3 ans

**Langues**

Anglais C1

Français B2

**Connaissances**

De bonnes compétences analytiques, stratégiques, écrites et orales sont un atout, ainsi que du tact et de bonnes compétences sociales;

Une compréhension approfondie de l’UE;

Expérience de la représentation et de la négociation dans les négociations multilatérales.

**Questions liées à l’emploi**

[x] Heures de travail atypiques

[ ] Emploi spécialisé

**Missions**

[ ] Fréquents, c’est-à-dire 2 missions ou plus/mois

[ ] Longue durée, c’est-à-dire missions d’une durée supérieure à une semaine

Observations:

Les tâches de représentation et de coordination au sein des organes de l’ONU nécessitent souvent un travail au-delà des heures normales de bureau, et parfois le week-end. Cela est particulièrement vrai lors des sessions principales telles que le World Health Assembly or Executive Board meetings.

***Questions liées au lieu de travail, à la santé, à la sécurité***

[ ] Environnement bruyant

[ ] Effort physique/manipulation des matériaux

[ ] Travail avec les produits chimiques/matériaux biologiques

[ ] Zone de radioprotection

[ ] Utilisation d’équipements de protection individuelle

[ ] Autres

***Autre***

Commentaires :

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)